

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1265

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Brugerolles, M. Rimane, M. Sansu,
M. Nadeau, M. Peu, M. Bénard, M. Maurel, M. Monnet, M. Maillot, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
M. Castor, M. Lecoq, Mme Lebon, M. Baptiste, Mme Sanquer, M. Ratenon, M. Seo et
M. Mathiasin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:

« Contrôle et exploitation aériens »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
